

SIPPT – site d'Outremeuse

Tableau réalisé à partir du rapport du Lt Giust (ILLE, service prévention) réalisé le 10 novembre 2009

Erreurs relevées dans le rapport.

Le Lieutenant Giust confond le bâtiment B15, le bâtiment A4

Domaine	Bâtiments	Actions à réaliser			
Accès					
Éléments structurels					
Compartmentage	A2	Le sous-sol doit former un compartiment séparé du rez-de-chaussée. Les pièces utilisées avnt la paroi Rf sont utilisées comme lieu de stockage et de rangement. Ces pièces doivent être vidées. Seules les pièces situées à l'aval de la porte Rf peuvent servir à l'entreposage			
Compartmentage	A2-A4	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elle ne peuvent pas être calées en position « ouverte ». Sinon, utilisation de l'électro-aimant et de la détection automatique d'incendie			
Compartmentage	A2-A4	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certif ISIB à fournir			
Compartmentage	B12-B13	Le restaurant doit être considéré comme un compartiment individualisé, parois Rf 1h et les portes Rf 1/2h			
Compartmentage	A2-A4	Les cages d'escaliers E 01, E 02, E 03 et E 04 doivent constituer des compartiments.			
Compartmentage	B9	L'ensemble destiné à une occupation nocturne doit être compartimenté. Parois Rf 1h et portes Rf 1/2h. Ce comportement donne sur une sortie directe compartimentée égalemen. Les armoire électriques ne font pas partie du compartiment			
Compartmentage	B12-B13	Les cages d'escaliers E 01 et E 02 doivent constituer des compartiments.			
Compartmentage	B12-B13	Vérification des performances des panneaux et des portes Rf – certif ISIB à fournir			
Compartmentage	B11	Le local B11 1 11 doit être muni d'une porte Rf ou être libre de matériau inflammable			
Compartmentage	B6	À tous les niveaux. Sas à côté de l'ascenseur réalisé avec des parois (horizontales et verticales) Rf 1h et portes Rf 1/2h			
Compartmentage	B5-P6	Porte de communication Rf 1/2h à placer			
Compartmentage	P5	E 02. Compartimentage à réaliser y compris au rez			
Compartmentage	P4	E 01. Compartimentage à réaliser y compris au rez et jusqu'au grenier			

Compartimentage	P4	Compartimentage du monte charge			
Évacuation	A2-A4	Les cages d'escalier ne doivent pas servir de lieu de rangement. Elles seront vidées.			
Évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Limiter au maximum les tableaux et les objets de tailles réduites. Les objets de grande dimension sont à proscrire.			
Évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les voies de communications doivent être bien signalées			
Évacuation	B2	Cage d'escalier E 01. Les portes doivent pouvoir s'ouvrir à tout moment			
Évacuation	B3	Aménagement d'une sortie extérieure formée par une échelle de secours en métal reliant la plate forme du premier étage			
Évacuation	B9	Dégagement des accès lors de l'occupation du B9.			
Évacuation	B9	La porte d'accès et la porte des sanitaires doivent être maintenues déverrouillées et dégagées			
Évacuation	B11	Les locaux d B11 1 01 à B11 1 10 ne sont déservis que par une seule issue de secours. La cage d'escalier doit être vidée de tout matériau facilement inflammable et d'appareil électrique			
Évacuation	B11-B13	Les portes RF doivent être munies de système de fermeture automatique. Elle ne peuvent pas être calées en position « ouverte »			
Évacuation	Bâtiments centraux	La signalisation des sorties et des sorties de secours doit être améliorée			
Évacuation	Bâtiments centraux	Placement d'un garde corps autour des échelles de secours sur les passerelles de secours			
Évacuation	B7	C2 02. Détection incendie automatique			
Évacuation	P4	C2 02. Détection incendie automatique			
Chauffage	A2 et A4	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie			
Chauffage	B12	Local chaufferie. Placer une détection de gaz qui a pour objet de couper l'alimentation en énergie			
Chauffage	A2	Les conduits de ventilation doivent être équipés de clapets coupe-feu aux endroits de passage au travers de parois Rf			
Chauffage	A2 et A4	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)			
Chauffage	B12	Signalisation du bouton « arrêt d'urgence » de la chaudière (à l'extérieur du local)			
Moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse par 150m ² dans la salle de spectacle			
Moyens de lutte contre l'incendie	B9	1 extincteur eau-mousse en zone habitation			
Moyens de lutte contre l'incendie	B12	Le réfectoire aurait du être équipé d'un réseau de dévidoirs (rapport 01/80/0213/RJ/KL du 04092000)			

Moyens de lutte contre l'incendie	ISELL	Extincteur CO2 à côté des armoires électriques			
Moyens de lutte contre l'incendie	B13	Cuisine. Généralisation du système d'extinction automatique à tous les points de cuisson			
Divers	B11	Les liquides inflammables et corrosifs doivent être placés dans un local sécurisé (dépôt munitions)			
Exutoire de fumée	A2-A4	Les exutoires de fumée seront contrôlés 1 fois par an			
Exutoire de fumée	A4	La fenêtre qui sert d'exutoire est bloquée en position fermée par la prolifération de la végétation			
Exutoire de fumée	B2	Installer un exutoire de fumée dans la cage d'escalier E 01			
Exutoire de fumée	P4	Placement d'un exutoire de fumée au sommet			
Exutoire de fumée	P6	Placement d'un exutoire de fumée au sommet			
Éclairage de sécurité	B9	Au dessus des sorties et des sorties de secours et dans le couloir et dans l'escalier de logement à chaque niveau			
Détection	B9	Un détecteur autonome de fumée à chaque niveau du compartiment à occupation nocturne			
Chauffage		Local chaudières Parois Rf 1 h et porte Rf ½ h Resserrage aux passages des câbles et des tuyaux Contrôle de la porte Rf par un menuisier (certifié ISIB)			